Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 051-215102435-20260903-2026_52-DE

Délibération n° 2026/52

COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Séance du 03 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 septembre, à 18 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 27 août 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mesdames FELICETTI Annick, ASLOUDJ Zohra, LOUIS Christine, MARET Sophie, MARET Valérie, CHARDON Amélie et COURVOISIER Audrey et Messieurs TROLIO Michel, RAT Jérôme, LEFORT Patrick, ROYNEL Patrick, BROUSSE Yann et CRAVERO Ugo.

Absents excusés :		
	CHIMIACK Pascale	pouvoir donné à RAT Jérôme
	FAUCHER Pierre	pouvoir donné à LEFORT Patrick
	MORI Thierry	pouvoir donné à FELICETTI Annick.
	GONZALEZ Emmanuel	pouvoir donné à TROLIO Michel
	CHARREAU Estelle	pouvoir donné à LOUIS Christine
	GADBOIS Catherine	

Secrétaire de séance : Audrey COURVOISIER

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

ENEDIS, par l'intermédiaire de son bureau d'études SLTP, a présenté une demande de servitude pour permettre le raccordement du projet de parc éolien de Courdemanges jusqu'au poste source de Marolles, en passant par le terrain communal C31, lieu-dit « Le Perchat »

Le projet inclut 40m de lignes électriques en souterrains sur une largeur de tranchée de 0.40m.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la Commune consent à cette servitude est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'AUTORISER la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle C31.
D'APPROUVER les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération,
D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

La délibération est approuvée par 15 voix pour, 1 voix contre (CHARDON Amélie) et 2 abstentions (LOUIS Christine et pouvoir CHARREAU Estelle)

Le Maire,
Annick FELICETTI

MAIRIE DE FRIGNICOURT (Marne)